Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne

2018

N° 127 Février

N° ISSN : 1954-9652

La voix du patrimoine de Sienne

DANS CE NUMÉRO :

Eco-veille de la randonnée de Fleury 1, 4

Les cloches de Cerisy-la-Forêt 2

La construction du presbytère de Noirpalu 3

Prochain rendez-vous 4

Sommaire :

- Le rendez-vous mensuel pour la randonnée pédestre devient un moment privilégié pour un certain nombre d'entre vous. Il permet aussi de faire le point sur l'état des chemins parcourus, ce que l'on peut y découvrir.
- La consultation d'archives permet parfois de lever le voile ou de combler des inconnus telle cette fonte des cloches destinées au beffroi de Cerisy-la-Forêt, par les frères Grente de Hambye.
- Le vocabulaire technique pour décrire une construction est toujours un grand rendez-vous avec l'histoire du bâti. La restitution du devis destiné au presbytère de Noirpalu en est un exemple.

Eco-veille de la randonnée de Fleury du 28 janvier 2018

Nous partons de l'aire de stationnement du bourg de Fleury, sous l'église. Nous tournons à droite, contournons le cimetière et allons jusqu'à la rue de l'étang que nous empruntons. Nous la suivons tout

droit, laissons les différentes entrées et allons jusqu'au croisement du Pont-Cey. Nous quittons la route goudronnée et entrons dans un large chemin rural planté de part et d'autre d'espèces arbustives. Nous atteignons un autre croisement et tournons à droite, une desserte goudronnée menant à la route de Granville. Nous la traversons avec prudence, emprun-

tons la route de la Grandière qui longe un profond vallon d'où se repèrent trois trognes ou têtards. Nous suivons cette route jusqu'au fond du vallon et tournons à gauche pour emprunter le chemin goudronné qui mène à la Jouennière. Ce chemin carrossé se transforme en un joli chemin de terre, étroit, taluté, boisé sur quelques centaines de mètres. Nous atteignons à sa sortie une voie carrossée qui mène à la route départementale n° 33 qui contourne Villedieu. Nous atteignons l'ouvrage d'art permettant à l'autoroute d'enjamber cette vallée. Nous tournons à gauche, sommes prudents car la route est fréquentée, et quelques cent mètres plus loin, nous traversons cette route pour entrer dans un étroit chemin de terre qui peu à peu va nous rapprocher du Mesnil. Ce chemin aboutit sur une voie goudronnée que nous empruntons sur la gauche jusqu'à ce que nous atteignons la route de Granville. Nous traversons cette voie à forte circulation et entrons dans une voie carrossée menant au Mesnil et au Petit Mesnil. Nous laissons cette voie goudronnée pour entrer dans un chemin qui contourne le lotissement du Mesnil. Nous tournons à gauche à son contact avec la route goudronnée et remontons cette voie jusqu'à ce qu'elle atteigne la route de Gavray, localement appelée route de la Vierge. Nous traversons cette route départementale et entrons dans le chemin dit de la croix Marie. Nous laissons cette croix sur notre gauche et poursuivons le chemin rural qui dessert les habitations du secteur jusqu'à un embranchement de plusieurs voies. Nous les délaissons pour entrer dans le chemin de terre à droite connu sous le nom de « cul d'orge ». Ce chemin descend vers Villedieu. Deux passerelles le franchissent. Il aboutit presqu'en ligne droite, avec de beaux points de vue sur le bourg de Villedieu, sur la route de la Foulerie et à la jonction de laquelle se dresse une borne d'octroi. Nous tournons à droite jusqu'à ce que nous atteignons la route de Gavray. Nous traversons la rue Jean Gaté au passage piéton, longeons la minoterie du Bourg-l'Abbesse sur la route de Gavray, la traversons au premier passage clouté, et entrons dans la rue de la Pilière. Nous la remontons jusqu'à son intersection avec la route de Granville que nous traversons légèrement sur notre gauche pour utiliser le passage piéton. Nous remontons sur quelques mètres ce trottoir et entrons dans l'étroit chemin de la Grange. Nous le poursuivons, arrivons à la hauteur d'une petite croix de chemin reconstituée de divers éléments de granit, et une borne d'octroi, et nous entrons dans un étroit chemin de terre qui est un itinéraire de grande randon-

née dit des chemins de Saint-Michel (balisage bleu). Ce chemin à l'assiette souple, longe le très joli vallon du

De nouvelles inconnues fondues par les frères Grente: les cloches de Cerisy-la-Forêt

Une découverte fortuite lors d'une recherche concernant l'histoire du cimetière de Cerisy-la-Forêt a permis d'ajouter au répertoire d'activité des frères Grente, fondeurs d'Hambye, la fonte des cloches destinées au beffroi de l'ancienne abbatiale de Cerisy-la-Forêt. En voici la restitution:

5 janvier 1834 : le cinq janvier, premier dimanche de l'année mil huit cent trente-quatre, messieurs les membres du Conseil de fabrique, soussignés, réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de monsieur Dupuis, pour délibérer sur les affaires de la fabrique et notamment sur les mesures à prendre pour la refonte de la cloche, vu le rapport de messieurs Le Tellier, président du bureau et adjoint de cette paroisse et Le Roussel, desservant, secrétaire, qui ayant été chargé de recueillir la souscription des paroissiens pour suppléer à l'insuffisance des revenus de la fabrique ont attesté que le vœu unanime était qu'il y eut deux cloches, ont arrêté ce qui suit, Art 1er: la cloche brisée pesant environ mil neuf cent trente livres = 1930 l sera fondue et réduite au poids de mil cinq cent livres = 1500l environ ; art 2 : avec l'excédent de la vieille cloche et les deux timbres de l'horloge que le conseil municipal cède et abandonne pour cette fin à la fabrique, il sera fait une seconde cloche d'un poids proportionné à la première. Les fondeurs seront chargés de fournir et compléter ce poids du cuivre de première qualité sans y joindre aucun mélange ; art 3 : les cloches seront visitées à Saint-Lô par deux hommes de l'art aux frais de qui il appartiendra, c'est-à-dire que si les cloches sont reconnues bien conditionnées et remplissent les clauses des garanties, les frais d'expertises seront à la charge de la fabrique et que s'il en est contraire, ils seront à la charge des fondeurs ; art 4 : elles seront prêtées et ensuite cautionnées et garanties par les fondeurs au moins pendant un mois à dater du jour de leur placement dans la tour, excepté bien entendu le cas d'une malveillance reconnue et prouvée ; art 5 : la fabrique prend l'engagement de faire porter à Saint-Lô la vieille cloche et les deux timbres et d'y reprendre les deux cloches neuves, le reste du transport sera aux frais des fondeurs ; art 6 : messieurs Grente, frères fondeurs à Hambye, s'étant présentés et ayant fait connaître le prix qu'ils demanderaient tant pour la refonte que pour la fourniture de le métal nécessaire, lequel est de vingt francs par cent livres pour la refonte de la vieille cloche et d'un franc cinquante-cinq centimes par livre de métal tout fondu. Le conseil de fabrique agréée leur demande et s'engage à leur verser compris les deux cloches d'après le tarif ci-dessus dans le délai suivant : un tiers de la somme sera versé dans les trois premiers mois qui suivront la livraison des cloches et le second tiers sera payé neuf mois à partir de la livraison et le troisième tiers au bout d'un an révolu. Toutefois, si la fabrique ne pouvait satisfaire à ce dernier paiement elle en paierait l'intérêt au taux légal jusqu'à parfait acquittement. Les fondeurs prendront l'argent chez le trésorier de la fabrique ou bien lui indiqueront une maison à Saint-Lô où il devra le déposer.

La fabrique en prenant dans cette affaire une grande responsabilité, messieurs les membres soussignés déclarent que si la souscription ouverte est insuffisante aux frais nécessaires un emprunt qui sera déterminé par le conseil de fabrique sera mis sur la cloche jusqu'à parfait acquittement. Fait et signé double après lecture et par messieurs les membres du conseil de fabrique et par les sieurs Grente, frères, qui s'engagent conjointement et solidairement à remplir toutes les conditions ci-dessus énoncées le dit jour et an que dessus.

Suivent les signatures.

1834 : Le premier dimanche d'avril mil huit cent trente-quatre, messieurs les membres du conseil de fabrique soussignés, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, ont cru devoir consigner sur le présent registre ce qui suit relativement aux deux cloches récemment fondues par les sieurs Grente, fondeurs de Hambye, 1er : la vieille cloche pesée au poids royal à Saint-Lô a été (.....) du poids de mil neuf cent neuf livres = 1909 l, 2° : les deux timbres pesaient cent vingt-quatre livres = 124 l, au total : 2033l, 3° : les cloches refondues pesées en présence des membres de la fabrique sont : la grosse du poids de mille six cent trente livres (1630 l) et la petite de mille cent livres (1100 l), total = 2730 l, 4° : les fondeurs ont fourni deux fontaines pesant onze livres (11 l), total = 2741 l, 5° : d'après le calcul ci-dessus, il résulte que les sieurs Grente ont fourni à la fabrique sept cent quatre-vingt-dix livres de métal (790 l) à raison de un franc cinquante-cinq centimes la livre, ce qui fait une somme de mille deux cent vingt-quatre francs cinquante centimes (1224,50 F), que la fabrique leur doit, pour fourniture de métal, une somme de mille deux cent vingt-quatre francs cinquante centimes, 6° : de plus, pour la refonte de deux mille trente-trois livres de la vieille cloche, ils ont dû aux fondeurs à raison de vingt francs du cent la somme de quatre cent sept francs, total = 1630, 50 l.

Les dites cloches ont été agréées par messieurs les membres de la fabrique quoiqu'il se trouve sur la grosse quelques fissures qui d'abord ont inspiré des craintes pour la solidité, mais les fondeurs soussignés la cautionnent, sur ce rapport, on n'a pas été arrêté par cette difficulté. Il a été versé aux fondeurs par la fabrique pour premier versement une somme de cinq cent francs qu'ils reconnaissent avoir reçu à valoir. Comme dans cette entreprise la fabrique se trouve surchargée plus qu'elle ne s'y attendait à raison du poids des cloches plus considérable qu'elle ne l'avait demandé, le conseil de fabrique a arrêté que tous les droits de la fabriques dans les inhumations, services, sera autorisée par le Gouvernement iraient au paiement de cette dépense jusqu'à parfait acquittement. Le présent fait, arrêté et signé après lecture par les membres de la fabrique et les sieurs Grente, fondeurs, le dit jour et an que dessus. Avant de signer, on a trouvé qu'il était utile d'expliquer que dans les sept cent quatre-vingt-dix livres de métal fourni par les fondeurs étaient comprises les quatre-vingt-deux livres mises pour le déchet du vieux métal, lequel déchet était aux frais de la fabrique.

Suivent les signatures dont Grente fondeur.

Le curé narrateur, quelques dizaines d'années plus tard, relate dans les conférences ecclésiastiques de 1866 cet épisode des cloches et conclu que la bénédiction de ces cloches dû se faire en toute discrétion car le curé Le Roussel ne réussit pas en 1834 à trouver un parrain et une marraine. L'épigraphie pourrait nous en apprendre davantage mais il n'y a pas le moindre procès-verbal de ce rite.

La construction du presbytère de Noirpalu

Les presbytères entrent dans la catégorie des immeubles de qualité qui contribuent pour la plupart à la qualité architecturale d'une commune.

Voici pour notre érudition la proposition du devis concernant l'édification du presbytère de Noirpalu.

Devis et détail des ouvrages urgents et indispensables à faire pour la construction d'un presbytère en la commune de Noirpalu. Exposé préliminaire : la commune de Noirpalu n'ayant aucun local, ni bâtiment pour loger monsieur le succursaire de leur commune, attachés à leurs devoirs religieux et à leur pasteur ont d'un consentement unanime acheté une petite pièce de terre près l'église et ont le plus grand désir de faire bâtir un presbytère, en conséquence nous proposons dans le présent devis les ouvrages ci-après détaillés conformément au plan ci-joint. Cette bâtisse sera composée d'une cuisine avec office, d'une salle et d'un corridor où sera placé l'escalier, deux chambres et trois cabinets avec alcôve. Cette bâtisse aura quatorze mètres de longueur sur sept mètres de largeur de dehors en dehors. Les pignons auront quatre-vingt centimètres d'épaisseur avec aiguilles et têtes de cheminée. Les côtières soixante-quatre centimètres d'épaisseur sur sept mètres de hauteur sans y comprendre les fondements qui seront tirés au solide. La maçonnerie sera en moellon et le mortier en argile. Les mortiers en dehors seront tirés à chaux et à sables. Les angles, boiseries de portes et croisées seront en carreau ainsi que les cheminées et têtes de cheminées. La cuisine aura cinq mètres trente centimètres de longueur sur cinq mètres de largeur. La salle cinq mètres cinquante centimètres sur cinq mètres de largeur et le corridor ou cage d'escalier deux mètres. Le premier étage ou rez-de-chaussée aura trois mètres d'élévation de clair. Les chambres auront les mêmes dimensions que le rez-de-chaussée avec alcôves et cabinets plus un cabinet sur le corridor. Cet étage sera élevé à deux mètres soixante-quatre centimètres aussi de clair. Les appartements seront séparés par deux fortes cloisons à toutes hauteurs sur lesquelles il y aura deux petits murs de soutènement dans les terres à un mètre de profondeur. Ces cloisons seront composées d'écharpes seules, chapeaux, poteaux de portes, colombages et lattes des deux côtés remplis de pierrailles à l'intérieur. Les deux portes d'entrée auront un mètre trente centimètres de largeur sur deux mètres soixante-dix centimètres de hauteur. Les bois de croisées du rez-de-chaussée auront un mètre seize centimètres de largeur sur deux mètres de hauteur, celles des chambres et cabinets auront les mêmes dimensions. La charpente sera composée comme il suit, savoir : les deux cloisons qui séparent le corridor des salles, cuisine, et chambres, seront à toutes hauteurs composées de soeulles, chapeaux, écharpes, colombages et poteaux de portes. Les cloisons des cabinets et greniers seront simples, clouées et lattées des deux côtés, le plancher de la cuisine sera composé d'une forte poutre trinquée pour recevoir les soliveaux avec enchevêtrement. Les planchers des chambres et greniers seront en poutrelles de vingt sur douze centimètres d'équarrissage, portant de seize centimètres de chaque bout étrésillonnées au milieu. Il y aura des palâtres à toutes les portes et croisées. La sablière sera doubles (dans le texte) saillera de vingt-cinq centimètres de vide et avec moulure de la charpente sera composée de quatre fermes avec faîtes et soufflètes, liens autrès, poinçons et filières avec le chevron espacé à vingt centimètres de vide. La couverture sera en gluids (usage du pays). Cette couverture aura vingt-huit centimètres d'épaisseur avec deux lucarnes en forme de voûte pour éclairer le grenier. Les portes du corridor seront en panneaux verre, dormant et parquets dans le bas avec jets d'eau sur châssis. Les portes de communication des appartements seront à un seul vantail à panneaux. Les croisées seront à grands carreaux avec capucine. Les deux portes d'entrée seront fetrées (fenêtrées), scavoir celle du midi avec trois fiches à lame de chaque côté, clenche et olive, verrous (vérouils dans le texte) haut et bas et deux en travers avec serrure fermant en dehors et en dedans. Celle au nord aura les mêmes ferrures mais sans serrures. Toutes les portes de communication, au nombre de neuf, seront ferrées au moyen de fiches à lame, deux verrous à chaume en dedans avec serrure à ressort fermant des deux côtés. Les croisées seront ferrées à fiche à lame avec crochet haut et bas, clous à vis (vice dans le texte) pour faire mouvoir la capucine. Toutes les portes et les croisées seront peintes à trois couches au blanc de céruse (*pour info : du blanc de plomb qui sera interdit au commencement du 20e siècle à cause de sa toxicité connue depuis le 18e siècle*). Tous les murs intérieur seront enduits et laités (*pour info : blanchis au lait de chaux*), les planches seront plafonnées avec corniche pour la salle et les chambres. Les planchers de la salle seront en planches emboustées de chêne ou châtaignier avec lambourdes et de la charbonnette en-dessous à une couche de seize centimètres. Les planchers des chambres et cabinets seront aussi en planches emboustées. Le plancher du grenier sera en terrasses. L'escalier sera à deux volées ; chaque étage avec marche et contremarche, rampe et porte-main avec palier à chaque volée et un porte-main autour de la cage de l'escalier dans le grenier.

Conditions générales : tous ces ouvrages seront bien faits ; les matériaux de très bonne qualité et ne pourront être employés qu'après avoir été visités et trouvés bons par monsieur le maire ou un commissaire nommé par lui de concert avec l'architecte de la conduite de cette bâtisse et l'entrepreneur ne pourra toucher de fonds qu'à la proportion qu'il avancera en laissant toujours un dixième en arrière. Les ouvrages seront commencés aussitôt la probation (approbation) des autorités supérieures et terminés sous un an, sous peine de perdre 1/10e du prix de l'adjudication.

Cent toises de maçonnerie à douze francs l'une :	1560 francs
Fourniture et main-d'œuvre de toute la charpente :	960 francs
Fourniture et main-d'œuvre des portes et croisées, plancher, escalier, enfin tout ce qui concerne la menuiserie :	1850 francs
Pierre de carreau : 292 morceaux à deux francs l'un :	584 francs
Enduits, cloisons, plafonds et laits de chaux :	350 francs
Pour tirer les mortiers en dehors des murs à chaux et à sables :	180 francs
Couvertures en gluids avec liens :	221 francs
Ferrures, clanches, verouil, fiches et penture avec serrures :	150 francs
Peinture de toutes les portes et croisées et alioves :	160 francs
Total : six mille quinze francs :	6015 francs
Le 1/40e pour rédaction et conduite, mais l'architecte fait remise de moitié, reste à lui tenir compte de :	72,50 francs
Total général : six mille quatre-vingt-sept francs cinquante centimes	6087,50 francs

Estimation desdits ouvrages : voir le tableau. Le présent devis fait et rédigé par l'architecte de la ville d'Avranches le 21 août 1830, signé de Cherencez.

Pour copie, délivrés et certifiés conformes, le maire de Noirpalu : V. G. Marqué.

Il s'en suit plusieurs échanges de correspondance avec les autorités : Sous-préfet d'Avranches, ministère du commerce et des travaux publics notamment à propos de la levée extraordinaire d'imposition faisant l'objet d'observations le 31 octobre 1831, parce que jugée insuffisante au regard de l'investissement des 6087, 50 francs. Le maire de la commune y répond en démontrant que la commune dispose de tous les matériaux estimés à la valeur de 3000 francs.

N° SIRET : 801 053 380 00011

Code APE : 9499 Z

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

patrimoinevaldesienne.fr

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Mocquard. Il atteint le « Grand Parc », longe la voie de chemin de fer, et aboutit sur la route départementale n° 33, juste au-dessus du pont franchissant la ligne de chemin-de-fer. Nous traversons cette voie, entrons dans une desserte goudronnée qui continue de longer la ligne de chemin-de-fer, passe sous un ouvrage d'art construit pour l'autoroute et remontons cette route pour entrer à nouveau dans le chemin de terre menant à la Jouennière, la dépassant et atteignant la route n° 588 dite « de la Grandière ». Nous laissons le premier chemin sur la gauche, menant aux Bouchardières et entrons, toujours à gauche, dans le chemin carrossé suivant. Celui-ci, après la desserte se transforme en chemin de terre. Son assiette est plus instable et s'est creusée de quelques ornières qui le remplissent d'eau en cette saison. Ce chemin débouche à la Bernochère, sur une voie goudronnée et poursuivons sur notre droite jusqu'à sa jonction avec la route de Granville. Nous tournons à gauche sur quelques dizaines de pas, franchissons cette route départementale et entrons dans un petit chemin de terre qui borde une zone pavillonnaire. Le clocher de l'église de Fleury dresse sa haute et frêle silhouette. Il débouche à son tour sur la route de l'étang que nous empruntons pour rejoindre l'église de Fleury et notre point de départ.

Prochain rendez-vous les 14 et 15 avril 2018 lors de la fête de la généalogie à Vire-Normandie (commune historique de Saint-Germain-de-Tallevende-La-Lande-Vaumont

Je serai l'un des invités pour apporter une contribution sur le rôle des archives dans l'histoire des familles. En effet deux conférences seront proposées. Jean-Paul Gaillard, président m'avait sollicité Suite à la visite du cimetière de La Lande-Vaumont je vous avais demandé s'il vous serait possible d'animer une réunion ayant pour thème : les archives quelles sont-elles, où peut-on les trouver, comment chercher?

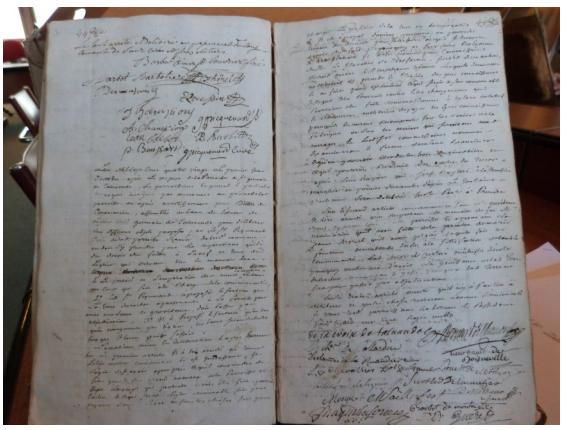

Il y a une période cruciale dans la destination a réserver aux archives familiales : celle d'un décès. En effet, et la plupart du temps, dès que les membres de la famille sont dans la nécessité de vider une maison, la présence de papiers n'est que très rarement opportune. Et nous sommes facilement tentés par la destruction sous le prétexte que les contenus des papiers ne doivent pas être vus par d'autres. C'est un excès de pudeur. Et ça vaut aussi pour le vide fait dans les presbytères. J'ai été témoin d'actions destructrices de papiers pourtant destinés à être accessibles au plus grand nombre ! Il faut donc bien réfléchir avant tout autodafé . Détruire des papiers c'est effacer des éléments de connaissance et ceux-ci peuvent avoir à terme de fâcheuses conséquences. Tenez par exemple : j'ai de nombreuses concernant les titres de concessions de terrain dans les cimetières. En effet des gens sont intimement persuadés d'être détenteurs de concessions qu'ils ne peuvent plus justifier car les titres n'existent plus ! On est toujours persuadé que les archives sont en double ou triple exemplaire et on attache peu d'importance à leur conservation: c'est pourtant essentiel!

Voici ce qui est prévu : le samedi 14 à 14 h 30 M Leroy et 16 h M Brionne et le dimanche 15 à 14 h 30 ce sera M Brionne et à 16 h M Leroy.